

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [10]

Artikel: Pour une vraie politique familiale

Autor: Grandjean, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une vraie politique familiale

L'émancipation de la femme est-elle incompatible avec l'épanouissement de l'enfant ?

Poser la question, c'est mettre en jeu toute la conception de la politique familiale.

La famille ne produit plus, elle consomme. Alors que jusqu'à l'industrialisation, elle fabriquait elle-même l'essentiel des biens nécessaires à sa survie (alimentation, habillement, etc.), aujourd'hui elle n'a de valeur économique que par ce qu'elle est susceptible d'acheter.

L'image même de la famille, d'ailleurs, a changé. Le père, la mère et leur progéniture ne constituent plus le modèle unique, permanent de l'institution. Quel que soit le terme qu'on utilise, famille « incomplète », « à parent unique », « monoparentale », on y intègre aujourd'hui la notion de conflit, possible ou réel.

Avant, l'organisation du clan familial garantissait la sécurité sociale de ses membres. La disparition du clan au profit de la famille nucléaire a bouleversé ces assises sociales ; la famille dépend aujourd'hui, moralement et économiquement, des pouvoirs publics. L'éducation des enfants devient une affaire de spécialistes, la fonction éducative de la famille est peu à peu, elle aussi, vidée de son sens.

Il ne s'agit pas là des effets d'une politique familiale où les parents se verraient niés dans leur rôle d'éducateurs au profit d'un Etat-providence grignotant toujours plus la sphère familiale, mais bien plutôt de la conséquence d'actions diverses et non coordonnées entre elles visant à protéger économiquement la famille. (1)

Les allocations familiales : une béquille financière

Pilier économique de ce qu'on appelle, à tort, une politique familiale : les allocations familiales.

Quoique diversifiées d'un canton à l'autre quant à leur montant, leur champ d'application, leur mode d'organisation, les allocations familiales répondent généralement en Suisse à trois principes de base : tout d'abord, le droit à l'allocation appartient au travailleur salarié, sans limite de revenu et dès le premier enfant. Ensuite, les allocations sont financées par les contributions des employeurs, calculées généralement en pourcentage du salaire. Enfin, au niveau des décisions, l'Etat doit intervenir



Les parents : « des médiateurs entre l'enfant et son environnement ».

comme régulateur et contrôleur. Il doit tenir compte des besoins sociaux, d'une part, et, d'autre part, des possibilités de l'économie.

Cela dit, il y a autant de lois que de cantons, autant de caisses d'allocations familiales (environ 800) que de branches économiques. Le taux mensuel minimum par enfant varie entre 65 francs pour un Jurassien ou un Argovien et 135 francs pour un salarié valaisan parent d'un troisième enfant ! En moyenne, cependant, les allocations représentent actuellement environ 75 francs par enfant de salarié.

Tout le monde s'accorde à dire que le montant des allocations familiales est ridicule par rapport au coût réel d'un enfant. Là où l'on cesse de s'entendre, par contre, c'est sur l'objectif même des allocations. Considérées comme un « sursalaire », un complément de salaire ou un salaire familial, les allocations familiales ont-elles pour but de protéger la famille, de la soulager, voire de favoriser l'acceptation de l'enfant ? Autant de raisons qui sont données par les uns et les autres. A longue

échéance, les prestations familiales doivent-elles avoir pour finalités l'incitation à la natalité, la compensation des charges familiales ? « S'agit-il d'aider la mère *victime des temps modernes* à assumer son rôle essentiel ? S'agit-il de résoudre la *crise de jeunesse*, d'éviter la délinquance ? S'agit-il de sauvegarder la famille, ce *noyer de base de tout groupement humain* ou les trois objectifs se ramènent-ils à un seul : la volonté de maintenir les femmes au foyer ? S'agit-il d'assurer un salaire social réel ou de compléter des salaires-rendement ? » (2).

Le Tribunal fédéral, quant à lui, rappelle que les allocations familiales ne constituent pas un salaire, mais une compensation de charge due en stricte justice à la famille pour les services irremplaçables qu'elle rend en permanence à la société tout entière.

Une nouvelle politique sociale

Historiquement justifiées, puisqu'au moment de leur création, les allocations familiales s'adressaient à la famille en tant qu'entité stable dont les revenus extrêmement modestes lui permettaient de tirer grand parti d'un petit apport financier supplémentaire, aujourd'hui, elles se voient critiquées dans leur fonction première.

Que l'ayant droit ne soit pas l'enfant, mais doive avoir le statut de salarié est mal toléré par les milieux qui se préoccupent de la famille. Est-ce normal, de plus, que ce soit l'enfant qui soit victime d'une rupture de salaire de son père ou de sa mère ? Enfin, l'idée qu'un grand nombre d'enfants ne bénéficient pas des allocations familiales (activité indépendante du père) heurte le sens de la justice tel qu'on le ressent à l'heure actuelle.

On perçoit là deux conceptions opposées de la sécurité sociale, l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne se fonde sur le *pater familias* tel qu'on le concevait avant les mutations de la famille. La nouvelle a pour objet le bien-être général, l'instauration d'un mode de vie acceptable pour chacun, qui tienne compte des changements sociaux profonds qui se sont produits au cours des cent dernières années.

L'on fait très nettement, aujourd'hui, la distinction entre gagner et consommer. De nos jours, ce ne sont pas les salariés qui ont le plus perdu de leur sécurité, c'est le fameux 50 % (ou plus) de la population coupé de tout accès aux possibilités de gain. Et qui sont ces « inactifs » qui forment les catégories les plus touchées ? Les vieillards, les enfants et les ménagères.

En effet, le problème crucial de l'industrialisation est la répartition des revenus entre les trois groupes vitaux : la jeunesse, les actifs et les retraités. Des tensions, des conflits peuvent surgir entre les générations et doivent être réglés par un système qui tienne compte de la population dans son ensemble. Le partage n'est jamais chose simple, mais une sorte de « contrat basé sur la solidarité » pourrait atténuer les conflits.

Le logement : rareté, cherté, exigüité

Les conditions économiques dans lesquelles nous vivons influent grandement sur le bien-être dont nous pouvons jouir, et la nécessité d'assurer des ressources suffisantes pour la vie du ménage constitue l'une des raisons prépondérantes pour les femmes dans leur décision de travailler en dehors du foyer. En Suisse romande, 70 % des femmes travaillant à plein temps ont un conjoint qui gagne moins de 2 000 francs par mois. (3) La cumulation des rôles de mère et de travailleuse n'est d'ailleurs bien tolérée par la société que lorsqu'elle est rendue obligatoire pour des raisons financières.

Dans les cas où la motivation qui engendre une activité professionnelle découle d'un besoin psychologique de l'intéressée, une réprobation plus ou moins larvée est encore de mise.

De même que les pressions extérieures rendent le plus souvent fictif le choix pour les femmes d'exercer ou non une activité professionnelle, le choix d'un logement dépendra de la situation financière du ménage et de la distance qui le sépare du lieu de travail. Or, on ne peut sous-estimer l'incidence de l'habitation sur la vie des ménages et spécialement des enfants. Ceux-ci, les plus petits surtout, n'en sont-ils pas, après tout, les principaux utilisateurs ? Plus l'espace qui leur est réservé dans le logement est suffisant et moins les parents sont obligés d'être restrictifs dans l'éducation. Or, il est assez surprenant de noter combien l'environnement familial est absent de la documentation scientifique, comme s'il s'agissait d'une variable négligeable. Situation d'autant plus regrettable que les trois caractéristiques actuelles du logement sont la pénurie, la cherté et l'exigüité.

Alors que l'on part généralement du principe que la famille est la cellule de base de la société, on ne l'intègre pas dans les différentes politiques. Le logement n'est qu'un exemple. Il en va de même pour l'urbanisme, la fiscalité, les assurances sociales, chaque secteur étant conçu en fonction de sa branche spéciale. Pourtant, « le devenir de l'enfant est pour une large part tributaire de son milieu familial et c'est principalement au travers d'une action sur la famille qu'il peut être favorisé ; dès lors, c'est l'enfant qui doit être un sujet privilégié de la politique familiale ». (4)

La relation mère-enfant

C'est bien avec sa mère que l'enfant est tout d'abord en relation. Or, le thème de la relation mère-enfant (et nous parlons ici du petit enfant de 0 à 3 ans) semble au-

jourd'hui être passé de mode. Si on n'en parle guère, c'est parce que nous — les femmes surtout — ne savons plus trop qu'en penser. Tantôt portée au pinacle comme la relation d'amour authentique, tantôt considérée comme l'un parmi d'autres des rapports humains, la relation mère-enfant n'est trop souvent que le reflet de ce qu'il convient de penser à une époque donnée. En outre, la nécessité pour beaucoup de mères d'apporter à la famille un revenu supplémentaire s'est fait sentir au moment même où la science attestait de façon catégorique l'importance des liens mère-enfant. Bien que les études menées insistaient sur une relation qualitative plutôt que quantitative, un certain doute s'insinua peu à peu dans les esprits, au point que la représentation qu'on pouvait se faire d'une telle relation devenait de plus en plus confuse.

On peut faire appel à un tel concept lorsqu'on en a besoin, mais on peut tout aussi bien l'éliminer de sa réflexion s'il ne cadre pas dans l'objectif immédiat qu'on s'est fixé.

Dans le débat pour ou contre les crèches, par exemple, on peut décider de l'ouverture de crèches pour résoudre des problèmes de demande de main-d'œuvre, en créant des conditions qui permettront aux mères d'exercer un travail salarié... ce qui revient à dire que « le temps libéré par l'utilisation d'une crèche sert à prôner la valeur économique de la mère salariée pour la société marchande ». (5) L'on peut également avancer que les crèches stimulent le développement intellectuel et social de l'enfant et favorise une bonne santé. Que l'on fasse appel à l'argumentation économique ou à l'argumentation sociale, dans aucun cas on n'a recours à la référence mère-enfant.

L'attachement dédaigné

Partie intégrante du lien mère-enfant, le besoin d'attachement n'est guère plus considéré. Or, le besoin d'attachement reconnu comme un événement *primaire* renverse les idées que nous nous faisions jusqu'ici des débuts de l'enfant dans la vie. Justqu'alors, aussi bien le scientifique que le commun des mortels croyaient que la dépendance physique du bébé engendrait peu à peu la dépendance psychique. Aussi incroyable que cela puisse paraître, on ignorerait que les premiers liens entre l'enfant et sa mère (ou son substitut) correspondaient à un besoin primaire, que ce besoin était non pas le résultat d'un apprentissage, mais « inscrit dès la naissance dans l'économie de l'individu ». (6)

Une sorte de conspiration du silence a entouré la découverte par laquelle l'attachement est à classer au nombre des déterminismes biologiques. Zazzo écrivait en

1972 : « Depuis 1958, plusieurs ouvrages, du livre savant au livre de poche, et des dizaines d'articles ont été consacrés à l'attachement. Mais la plupart des psychologues français n'en savent rien et nos psychanalystes n'en disent rien ». Le travail de la mère à l'extérieur du foyer demeure au centre des débats relatifs au bien de l'enfant. Oui ou non est-ce néfaste pour lui ? Les réponses des spécialistes (médecins, psychologues, éducateurs) varient. Certains estiment que l'activité de la mère n'est qu'une variable parmi d'autres et qu'il faut tenir compte des autres facteurs pour juger des effets sur l'enfant du travail de sa mère. Pour d'autres, une séparation des tout-petits d'avec leur mère pose des problèmes, quand bien même la personne chargée de la garde de l'enfant est stable.

Le savoir négligé

Quelques spécialistes font confiance au savoir populaire des intéressés : « Eu égard à la complexité des rapports entre le développement de l'enfant et de son milieu social, dans les limites de nos connaissances... il est souhaitable de demander leur avis à ceux qui partagent la vie de tous les jours des enfants et qui contribuent à la forger. Souvent, les parents et les autres personnes qui s'occupent des enfants en savent beaucoup plus long sur ceux-ci que les spécialistes des sciences sociales. Il faudrait étudier le simple bon sens... » (7)

Quoi qu'il en soit, tant que le besoin d'attachement n'aura pas la reconnaissance qu'il mérite, les mères continueront à s'affronter à l'inexistence d'une politique familiale cohérente. Car l'aide matérielle, pour utile qu'elle soit, ne suffit pas. C'est la conception même du travail-rendement qui est à remettre en cause, par une organisation différente où mère et/ou père ont la possibilité réelle de nouer et de bénéficier de cette interaction unique avec l'enfant, et réciproquement. Les parents ne doivent pas être *en tant que tels*, les bénéficiaires d'une politique familiale, mais *en tant que médiateurs* entre l'enfant et son environnement, raison pour laquelle on adoptera plutôt le terme de « politique sociale en faveur de l'enfant ».

A l'avenir, les interventions économiques et écologiques devront être complémentaires. Mais les aspirations à la qualité de la vie se heurtent, pour l'instant, à l'état d'esprit toujours actuel qui considère que « la vie humaine n'a pas de prix » : « C'est parce que sa valeur n'est pas bien définie qu'on attribue à l'homme une valeur nulle. Comme il serait sacrilège de l'estimer à un chiffre quelconque, elle n'est pas compétée... Ainsi, paradoxalement, l'homme souffre de n'être pas une marchandise. » (8)

Martine Grandjean

(1) Cet article est fondé sur la remarquable étude d'Edith Maja Hubacher, « Les allocations familiales et le développement de la politique familiale », mémoire rédigé pour le Certificat de perfectionnement de politique sociale, Université de Genève, 1981, 227 p. Toutes les citations qui figurent dans ce dossier ainsi que les opinions qui y sont exprimées sont extraites de ce mémoire.

(2) « Femmes, fécondité - quels avenir ? » M. Keller et E. Guyot. Ed. Delta, Vevey, 1978.

(3) Enquête du Mouvement populaire des Familles « Aisance et privation », 1978, Genève.

(4) Conférence des ministres européens de la famille, Athènes, 1979.

(5) Projet Prime Enfance, OCDE/CERI, Paris, 1980.

(6) « L'attachement », R. Zazzo, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 1979.

(7) « Sozialpolitik für das Kind », K. Lüscher, Ed. Ernst Klett Cotta, Stuttgart, 1979.

(8) « Coût et valeur de la vie humaine », A. Sauvy, Hermann, Paris, 1977.